

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 SEPTEMBRE 2016 A 20 H
SOUS LA PRESIDENCE DE M. JEAN-MICHEL MONE MAIRE DE CUZION**

PRESENTS : M Gilles VIGNEAU, Mme Aurélie MELLET, M Jean-Michel BARNABE, Adjoints MM Bernard GUILBAUD, Olivier ROLINAT, Robert LAGAUTRIERE, André GUILBAUD, Guy BERNARD, Gérard PROT, Valérie WOODS
SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Aurélie MELLET

Le Maire a procédé à la lecture du procès-verbal du 15 juin 2016, aucune observation n'a été faite, il a été adopté à l'unanimité.

Aménagement du bourg de Cuzion – enfouissement des réseaux :

Suite aux résultats de l'appel d'offres, il a été décidé de choisir l'entreprise suivante :

Lot n° 2 (éclairage public) : entreprise SPIE CENTRE OUEST

Tranche ferme : 58 964,85 € HT

Tranche conditionnelle : 17 432,00 € HT

En ce qui concerne le lot n°1 (VRD) , compétence de la CDC, l'entreprise COLAS CENTRE OUEST, a été retenue

Tranche ferme : 539 230,50 € HT

Tranche conditionnelle : 55 447,70 € HT

Un dossier de demande de subvention régionale au titre du cadre de référence « espaces publics Cœurs de village » a été déposé.

En raison des travaux, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur l'enlèvement de la cabine téléphonique située rue du Pré Brétory (pour : 9 contre : 1 abstention : 1)

Mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) – fusion des communautés de communes :

Le Maire informe le conseil municipal du résultat de la consultation des conseils municipaux sur le projet de fusion des Communautés de Communes du Pays d'Argenton-sur-Creuse et du Pays d'Eguzon –Val de Creuse. La majorité requise nécessaire à la poursuite de la procédure de fusion a été atteinte mais nous n'avons pas été informés du résultat des votes des communes, comme cela avait été le cas lors de la première consultation. En conséquence, le conseil municipal doit se prononcer sur la composition du futur conseil communautaire. Après en avoir délibéré, le conseil municipal propose de fixer le nombre à 39 conseillers communautaires.

Instruction des actes d'urbanisme :

Le Maire, rappelle que l'instruction des actes d'urbanisme est actuellement assurée par les services de l'Etat, compte tenu de la fusion des communautés de communes d'une part et des dispositions de la Loi ALUR d'autre part, cette prestation ne sera plus assurée à compter du 1^{er} octobre 2016.

La Communauté de Communes du Pays d'Argenton dispose d'un service instructeur, totalement gratuit pour les communes conventionnées et appartenant à son territoire. Ce service est en mesure de procéder à l'instruction de tout ou partie des actes déposés sur la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer une convention avec la Communauté de Communes du Pays d'Argenton, afin d'instruire les actes d'urbanisme.

Projet de rattachement des huit communes composant l'actuelle CDC du Pays d'Eguzon-Val de Creuse à la circonscription de Châteauroux:

Il est affligeant de constater que l'une des conséquences directes de la fusion des communautés de communes du Pays d'Argenton sur Creuse et du Pays d'Eguzon, contre laquelle la commune de Cuzion s'est prononcée à l'unanimité, a entraîné les services préfectoraux à rattacher la nouvelle communauté de communes et donc la commune de Cuzion, par voie de conséquence, à la circonscription de Châteauroux. Le Conseil Municipal à l'unanimité a regretté une nouvelle fois cette décision anti démocratique prise sans concertation préalable des gens de terrain que sont les élus locaux.

Adhésion au service de conseil en énergie partagé du SDEI :

La commune souhaite s'engager dans une politique de maîtrise de l'énergie. En l'absence de moyens techniques internes à la commune, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les objectifs et missions du conseiller en Energie Partagé, ainsi que les conditions d'adhésion qui sont formalisées dans une convention entre la commune et le SDEI.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité après en avoir délibéré, approuve l'adhésion à ce service et autorise le Maire à signer la convention entre la commune et le SDEI.

Aménagement de la forêt communale :

Le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le projet d'aménagement de la forêt communale établi par l'Office National des Forêts.

Il expose les grandes lignes du projet qui comprend, un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement, la définition des objectifs assignés à cette forêt et un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable au projet d'aménagement proposé (pour : 10 abstention : 1)

Admission en non-valeur des produits locaux – budget principal :

Le Maire informe l'assemblée que le comptable n'a pu recouvrer certains titres, en conséquence il demande l'annulation en non-valeur de ces titres dont le montant s'élève à 594 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte les demandes d'admission en non-valeur.

Etude de faisabilité bois énergie :

La commune avait demandé une étude de faisabilité, suite à la consultation effectuée, le cabinet ABC a été retenu et a présenté une étude détaillée d'un projet de chaufferie biomasse devant alimenter une grande partie des infrastructures communales. Compte tenu des travaux actuels d'enfouissement des réseaux et de la réfection des trottoirs et de la chaussée le projet n'a pu être coordonné. Il apparaît également que le coût global de l'opération ne nous permet pas de poursuivre cette réalisation, d'autant que le retour sur investissement, pour être intéressant, demande une isolation totale des bâtiments destinés à être alimentés par la chaufferie. Pour ces raisons le projet est ajourné, une étude est en cours pour permettre un acheminement des canalisations en dehors des voies de circulation.

Personnel communal :

Contrat-groupe d'assurances du personnel :

Le conseil municipal a chargé le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Indre de souscrire pour son compte, un contrat-groupe d'assurances pour le personnel couvrant les risques statutaires auprès d'une compagnie d'assurance agréée ; il indique que suite à la mise en concurrence, la commission d'appel d'offres du Centre de Gestion a retenu l'offre du groupement GRAS SAVOYE/CNP.

Compte épargne temps :

Suite à l'avis favorable du Comité Technique en date du 1^{er} juillet 2016, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte les propositions relatives à l'ouverture, le fonctionnement, la gestion, la fermeture du compte épargne temps, ainsi que les modalités de son utilisation par l'agent.

Opération « objectif zéro pesticide » :

L'opération « objectif zéro pesticide » sur la commune de Cuzion se poursuit, toutefois en raison des travaux, les préconisations futures concernant les espèces végétales et l'achat d'outils, voire des machines adaptées sont remises à une date ultérieure.

Comité des fêtes :

Suite à la demande de la présidente du comité des fêtes relative à l'installation d'un point d'eau dans le local situé rue du Pré Brétory, le conseil municipal donne un avis favorable sur le principe.

Le maire donne lecture d'un courrier relatif à la démission de M Eric Dutrait du comité des fêtes.

Divers :

A la suite de certaines plaintes des administrés, le Conseil Municipal a statué sur le fait que dorénavant, les gens devront procéder au ramassage des déjections de leur animal sur le domaine public (chaussées, trottoirs, espaces verts, stade etc ...)

Le Maire a donné lecture d'une lettre adressée par M Lanabère au Conseil Municipal de Cuzion, relatif à un incident qui s'est produit entre lui et un conseiller au cours de la réunion publique du 9 juin 2016.

Jean-Michel MONE
Maire de CUZION